

## U.C.S.A.\_cgt

### **Compétences complémentaires : Respect des Outre-Mer**

Le 28 mai 2015, soit 2 ans après la signature de l'accord collectif du 28 mai 2013, la direction se décide **enfin** à convoquer les organisations syndicales pour tenir la seconde réunion sur les compétences complémentaires pour le réseau Outre-Mer.

La 1<sup>ère</sup> réunion, organisée en décembre dernier, n'avait pas débouché sur l'appréciation exhaustive de nos compétences complémentaires. Seule la direction Outre-Mer 1<sup>ère</sup> – France Ô avait exposé sa version. La CGT qui a longtemps travaillé sur le sujet réfute, encore une fois, la proposition étreiquée de 10 compétences complémentaires pour le réseau.

Nous affirmons ici que la négociation des compétences complémentaires pour le réseau Outre-mer ne servira pas à officialiser des pratiques aberrantes instaurées dans nos stations où les directions successives demandent toujours plus aux salariés, avec moins de moyens. Il n'est pas non plus dans notre intention de justifier « les transpositions à la baisse » effectuées par une direction qui s'est appliquée à nous niveler par le bas.

Nous demandons du RESPECT pour les salariés, amenés à pratiquer 2, voire 3 métiers différents pour sauver leur emploi, dans une tension toujours plus forte.

Nous refusons que les compétences complémentaires du réseau Outre-mer soient sous-traitées par une direction toujours à l'affût d'économies d'ETP.

Le cadrage du budget à Horizon 2015, présenté à la commission Outre-Mer du CCE en février dernier, révélait que le coût des compétences complémentaires pour le réseau n'avait pas été évalué, alors que le rattrapage salarial du à l'harmonisation avait quant à lui, fait l'objet d'une anticipation et d'une provision de charge pour le budget 2014. L'absence de projection financière des compétences complémentaires en dit long sur la tendance, une valorisation proche de zéro ?!

La gestion des compétences complémentaires doit intervenir par le haut.

Nous exigeons la reconnaissance de toutes les compétences complémentaires effectives depuis des décennies dans nos territoires. Les disparités de traitement entre nos stations doivent être résorbées. La direction doit assumer les dérives qu'elle a installées et qui ont, donné lieu à des règlements judiciaires, comme à Mayotte.

La CGT n'acceptera aucune sous-proposition. La direction doit cesser ses provocations. Cette négociation est tant attendue par les salariés.

La CGT utilisera tous les moyens à sa disposition pour que le travail et les compétences des salariés soient justement valorisés.

**NOUS ALERTONS.**

**Si la direction cherche le conflit elle va le trouver**

Paris, le 28 mai 2015